

L'adoption de la réforme agraire par la République démocratique du Vietnam : pragmatisme ou idéologie ?

Bertrand de Hartingh *

Entre la fin du mois de novembre et le début du mois de décembre 1953, les dirigeants de la République démocratique du Vietnam (RDVN) prirent deux importantes décisions. La première fut d'affronter les meilleures troupes du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient, dans une petite plaine nommée Diên Biên Phu. La seconde fut de réunir l'Assemblée nationale en session, afin que les députés adoptent une loi de réforme agraire. En passant ainsi à l'offensive sur tous les fronts, les dirigeants imposaient à la RDVN un tournant fondamental. Sur le succès de la bataille allaient se jouer les résultats de sept années de Résistance. De la transformation réussie des structures foncières dépendrait la réalisation d'un projet radical initié dès août 1945 : l'émergence d'un nouveau Vietnam.

Comme le calendrier l'indique, ces deux décisions étaient liées. Diên Biên Phu exigeait en effet une mobilisation sans précédents des moyens dont disposait la RDVN. L'essentiel de ceux-ci reposant sur la masse paysanne, c'est donc sur elle que le régime concentra ses efforts, entreprenant une réforme radicale, économique certes, mais aussi sociale et politique. Car les impératifs de la Résistance n'étaient pas les seuls à motiver Hô chi Minh et ses camarades. L'adoption de la réforme avait aussi pour but d'éliminer les obstacles obérant structurellement le développement agricole du pays. Ce faisant, pour la première fois depuis son accession au pouvoir, en août 1945, la nouvelle équipe allait mettre en application le modèle idéologique dont elle était porteuse, modèle devant beaucoup aux deux principales alliées de la RDVN : l'Union soviétique et la République populaire de Chine.

Ainsi, à l'hiver 1953, l'adoption de la réforme agraire relevait à la fois de l'idéologique et du pratique. Le régime se dotait d'une arme, dans tous les sens du terme, pour un combat qui visait trois objectifs : améliorer la situation des paysans, bouter les Français hors du sol du Vietnam, y faire triompher la révolution. Mais précisément parce que la réforme répondait à plusieurs stratégies, plusieurs lectures pouvaient en être faites et son développement différemment orienté. Ceci n'échappa pas aux dirigeants qui s'employèrent d'emblée à lui fixer un cadre répondant à leurs attentes. Comme on le verra, ils ne réussirent pas à lever l'ambiguïté dont était porteur cet ambitieux projet ¹.

* Chargé de recherche, Centre de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoi.

¹ Cet article se fonde essentiellement sur les rapports ou interventions des dirigeants et députés de la RDVN lors des sessions de décembre 1953 et de mars 1955 et sur la bibliographie figurant *infra*. Les références des rapports et interventions portent la mention de la séance de l'Assemblée nationale pendant

Trois motivations pour une adoption

Une mesure économique

Pour les dirigeants de la RDVN, la grave situation de la paysannerie vietnamienne était avant tout un legs de la domination française. De fait, le capitalisme colonial avait peu investi dans ce secteur, pourtant fondamental, sinon pour développer cultures industrielles et de plantations tournées vers l'exportation [Brocheux, Hémary, 1995]. Le paysan en restait donc aux antiques techniques et aux faibles rendements. Ceci alors même que la révolution sanitaire initiée par les autorités coloniales avait entraîné un accroissement démographique considérable, et par conséquent une extrême fragilité économique et une différenciation sociale de plus en plus prononcée. Grâce à la possession des terres et de l'argent, une petite minorité de propriétaires fonciers dominait largement une masse paysanne dont les ressources étaient trop faibles pour fonder un durable développement. Une inégalité flagrante caractérisait en effet la propriété foncière, inégalité évidemment dénoncée par les représentants du régime. Situé en plein cœur du delta, le Ta ngan disposait ainsi de 950 000 *mâu* de rizières (sans parler des terres d'autres cultures)². Ses 2 184 000 habitants auraient donc dû posséder chacun 4,3 *sào* qui, correctement exploités, leur auraient fourni annuellement les 300 kilos de *paddy* nécessaires à leur bien-être et à leur développement. Mais les propriétaires terriens, qui ne représentaient que 15 % des habitants de cette interzone, y possédaient 70 % des rizières. Outre qu'ils détenaient légalement la moitié de celles-ci, ils avaient en effet accaparé 200 000 *mâu* en principe classés terres communales et même 25 000 *mâu* de rizières réservées aux cultes des génies et des morts. Comment la paysannerie pouvait-elle donc affirmer ses droits tant que les propriétaires terriens contrôlaient en moyenne de 30 à 400 *mâu*, et parfois plus de 1 000, alors que le paysan ne possédait au mieux qu'un à deux *mâu* ?

D'autant plus que ce dernier était féroce exploité par les premiers. Précisément parce qu'il manquait de terres, il n'avait d'autre ressource que de se tourner vers le grand propriétaire pour lui en louer. Dès lors, il croulait sous les fermages à payer. L'emprunt au propriétaire d'animaux de traits ou la location de ses mares piscicoles, deux mesures indispensables à la mise en valeur des terres et à l'équilibre alimentaire du paysan, donnaient naturellement aussi lieu à des versements. Il lui devait de surcroît d'innombrables prestations, à fournir lorsqu'il venait demander une rizière en location, lors de la cérémonie anniversaire de la mort des ancêtres du propriétaire, lors de celle précédant le début de la moisson, l'offre de « fleurs et fruits », c'est-à-dire de cadeaux, étant en outre indispensable à l'entretien de bonnes relations avec le propriétaire.

laquelle ils ont été lus ou prononcés et le numéro de dossier dans lequel ils sont conservés aux Archives nationales du Vietnam. Dossier AN n° 13 doit donc se lire : pièce conservée dans le dossier du fonds de l'Assemblée nationale numéro 13. Nous n'avons pas inséré les signes diacritiques et tons du vietnamien. Pour les termes chinois et russes, nous avons utilisé soit la transcription usuelle des noms les plus courants, soit le pinyin et la translittération du Comité international pour la documentation des sciences sociales. 2. Nous suivons ici et ci-après l'intervention de Luong-duc Lac, député de Hai duong, séance du 25 mars 1955, dossier AN n° 10. Le Ta ngan était une des six interzones divisant le territoire du Vietnam. Le *mâu*, unité de mesure agraire, vaut au Nord 3 600 m² et se subdivise en *sào* (360 m²) et en *thuoc* (24 m²).

Au mieux, si la fortune lui souriait, le paysan pouvait espérer maintenir un niveau de vie à peu près correct. Mais que l'inondation, la sécheresse ou les insectes ravagent ses récoltes, et le voilà contraint à l'endettement. Pour payer ses impôts à temps, il devait emprunter au propriétaire. Les taux d'intérêts étant exorbitants (atteignant parfois 600 %), le paysan était contraint d'hypothéquer, en général irrémédiablement, ce qui pouvait lui rester de terre. Entre des ressources monétaires plus que limitées et de maigres récoltes toujours menacées par la sécheresse et/ou l'inondation, le paysan finissait donc par devenir *de facto* l'employé du propriétaire. Toujours endetté, il n'avait d'autre choix que de payer son dû par le « travail gratuit » (c'est-à-dire non rémunéré), certains devant parfois jusqu'à plus de trois mois de travail gratuit par an. Pour échapper à cette vie de bête de somme, déjà décrite par les chercheurs français dans les années trente [Dumont, 1995 (1935) ; Gourou, 1940 ; Henry, 1932], le paysan ne pouvait guère que s'exiler en ville, où il tombait alors « dans les filets de l'impérialisme ».

L'incapacité pour plupart des paysans à devenir ou à rester maîtres de la terre avait en outre de graves répercussions pour le pays tout entier. N'offrant pas de stimulants, elle obérait la croissance de la production agricole, qui nourrissait à peine ses travailleurs. Soumis à de très dures conditions, ceux-ci n'offraient que de faibles débouchés à l'industrie, ne pouvant en particulier investir dans l'amélioration de leur outil productif. Par contre-coup, la non-possession de la terre devenait donc un puissant frein au développement économique du pays, entravant l'essor de l'industrie et du commerce. De surcroît, elle paralysait les efforts du régime en matière d'éducation, de santé ou de culture, privant le peuple de ses droits et empêchant ses dirigeants de réaliser des objectifs pour eux cruciaux en termes de légitimité et d'encadrement de la population. Bref, la situation de la terre était préjudiciable à l'ensemble de la nation.

Ainsi, ce n'était pas seulement la répartition de la propriété elle-même qui faisait problème, mais bien l'ensemble du système, avec ses rites, ses coutumes, ses modes de faire et de penser. Quelles autres raisons aurait sinon eues le paysan de se livrer aux innombrables révoltes paysannes, grève des impôts, assassinats des mandarins, plus rarement des administrateurs français ? Et n'était-ce pas cette misère qui expliquait le ralliement massif de la paysannerie au Viêt-minh, le parti dont ce Front était l'émanation, ayant compris les sources profondes de cette révolte, et su lui donner un sens à travers la guerre de libération nationale ?

L'importance de ce ralliement n'avait certes pas échappé auparavant aux dirigeants, qui se préoccupaient depuis longtemps de la question paysanne [Brocheux, 1981]. C'est en grande partie parce que le Viêt-minh avait su se présenter comme le défenseur des intérêts paysans qu'il avait réussi à prendre le pouvoir en 1945, lorsqu'une terrible famine frappa de plein fouet la population du Nord et du Centre-Vietnam [Marr, 1995 ; Van, Furuta, 1995]. Mais il redevenait crucial à l'heure où le régime allait lancer ses soldats sous le feu d'une puissante base aéroterrestre, combat pour lequel les énergies de tous (et pas seulement des combattants) seraient indispensables. En améliorant les conditions d'existence du peuple, la RDVN démontrerait qu'elle se souciait plus des intérêts de celui-ci que l'ennemi. En imposant la transformation du régime foncier, ses dirigeants se rallieraient des masses désormais prêtes à se battre pour un bien hautement apprécié, la terre, et saperaient,

qui plus est, l'assise sociale de ses adversaires à la campagne. Bref, le régime prouverait une fois de plus que c'est à bon droit qu'il avait reçu le « mandat du Ciel », notion clé de la légitimité politique vietnamienne [Mus, 1952].

Une mesure de guerre

La guerre menée par la RDVN depuis décembre 1946 s'appuyait essentiellement sur la ressource première qui était à sa disposition : les hommes. Baptisée par le régime « force du peuple », elle semblait effectivement être l'atout maître de l'Armée populaire, fournissant soldats, *dân công* – qui assuraient tout à la fois l'intendance et le génie civil –, main-d'œuvre pour les usines d'armements, ainsi que les vivres et l'argent nécessaires à la guerre, quand bien même elle était révolutionnaire. Or, et le régime ne cessait de le dire, cette force provenait pour l'essentiel de la paysannerie. Fin 1953, le lien entre le nouvel effort qui attendait la Résistance et cette force qui le fournirait était donc simple à mettre en évidence.

Il l'était d'autant plus que, depuis l'échec du Can Vuong, les promoteurs de la quasi-totalité des mouvements antifrançais avaient compris que le seul nationalisme ne suffirait pas à repousser l'envahisseur³. Il fallait, afin de lutter efficacement contre une implantation étrangère qui était aussi une modernisation, développer un volet socioéconomique susceptible d'enthousiasmer suffisamment la population pour que celle-ci accepte le payer le lourd prix du combat. Une autre des grandes leçons de l'échec du Can Vuong avait été l'importance du contrôle du village, communauté de base rurale, seule source d'hommes et de moyens pour qui prétendait diriger le pays. Or, malgré le développement industriel et urbain dû à la présence française, le Vietnam restait en 1953 un pays dont la population était à plus de 80 % rurale et dont l'économie était essentiellement agricole. Ce facteur politique majeur restait donc pertinent. Toute réforme, et *a fortiori* toute révolution, devaient nécessairement comporter un important volet rural pour pouvoir toucher les masses paysannes et avoir ainsi une chance de triompher.

De surcroît, la décision d'engager la bataille de Diên Biên Phu exigeait la mobilisation totale de la paysannerie. « La considérable amélioration de la situation militaire de la Résistance » permettait en effet « d'atteindre une nouvelle étape ». Or elle coûterait « encore plus d'efforts, humainement et économiquement ». Il fallait donc « dynamiser le bien-être du peuple et motiver celui-ci, c'est-à-dire les paysans sur lesquels repose l'essentiel de la fourniture des besoins de la Résistance et qui représentent de plus 80 % de la population⁴ ». En particulier, les liens extrêmement étroits entre l'Armée et la paysannerie, dont la plupart des soldats étaient issus, faisaient obligation au régime de régler efficacement le problème. Les soldats ressentaient en effet un certain « trouble » à voir que la situation matérielle de leurs familles restées au village ne s'améliorait pas, alors même

3 Le Can Vuong, littéralement « soutien au roi », mouvement traditionaliste, confucéen et antichrétien, tenta en vain de résister à la conquête française de 1885 à 1896. Voir Fourniau [1989].

4 Discours inaugural de Tôn duc Thang, président par intérim du comité permanent de l'Assemblée nationale. Séance du 1^{er} décembre 1953, dossier AN n° 5. Sur le « bien-être du peuple », le « déisme vital » de Sun Yat-sen, voir Bergère [1994 : 400-446] et Woodside [1971 : 9].

que cette situation avait souvent motivé leur engagement. Ainsi, sur les 121 paysans d'une compagnie de 163 hommes pourtant formée en ville, 50 avaient vu leurs terres tomber entre les mains des propriétaires, 16 avaient dû recourir à la mendicité pour survivre, 45 avaient dû travailler chez des propriétaires pour des périodes allant d'une à quinze années, 12 avaient été arrêtés (pour rébellion) et 35 se plaignaient d'avoir subi des mauvais traitements ⁵. Même provoquées par le régime pour les besoins de la cause, ces dénonciations révélaient un réel malaise au sein de l'Armée, sur laquelle reposerait l'essentiel du « nouvel effort » à fournir. Elles étaient en outre d'autant moins négligeables que la RDVN, qui d'après le commandement français ne contrôlait alors « que 44 % de la population supposée du pays... faite pour 90 % de paysans et de pêcheurs », avait fait alors le plein de ses possibilités quant à la mobilisation d'effectifs militaires, puisque l'APVN comptait déjà « plus de 80 % de paysans » [Rocolle, 1968] et que la paysannerie ne fournissait pas que des combattants. Car c'est en son sein qu'étaient recrutés les *dân công*, ces travailleurs civiques qui assureraient la victoire en ouvrant la route menant des bases de l'APVN à Diên Biên Phu et en acheminant une partie du ravitaillement des troupes, la bataille allant se jouer surtout sur la logistique et les communications [Rocolle, 1968 ; *Études vietnamiennes*, 1965]. Ainsi les exigences de la Résistance amenaient le régime à asseoir la lutte politico-militaire pour l'indépendance sur une autre lutte, socioéconomique.

Cet impératif catégorique découlait de l'analyse par Hô chi Minh de la situation du pays, analyse organisée en une structure symétrique double, dont chaque élément était cohérent ou opposé aux autres ⁶. D'un côté, se trouvait la Révolution, dont la RDVN était à la fois la résultante et le vecteur, particulièrement par la Résistance. En face, dans le camp de la contre-révolution, se tenaient les « ennemis et les valets », forces de l'impérialisme et du féodalisme. Enfin, cette opposition recouvrait également le champ économique et social, Révolution et réforme agraire amenant le développement du pays, le camp adverse étant celui de l'arriération. L'appui que la réforme agraire apporterait à la Résistance, le féodalisme le prêtait déjà à l'impérialisme. Mais la réforme agraire serait une puissante motivation à la Résistance, alors que le féodalisme était une des contradictions qui sapait la force de l'impérialisme. Les deux luttes, antiféodale et anti-impérialiste, devaient donc être menées simultanément, afin de faire triompher les idéaux de la Révolution, ceux de la « nation » et aussi renforcer l'édification de la « démocratie populaire ».

Fort de l'expérience acquise et du fait de ces nouveaux impératifs, le régime attendait donc beaucoup de la réalisation du slogan « les rizières aux laboureurs », dont le rapport de Hô classait ainsi, dans un ordre significatif, les principaux acquis espérés :

« – Sur le plan militaire : une meilleure participation paysanne à la Résistance, un élargissement [du recrutement] de l'Armée, et une mobilisation des paysans-ouvriers plus facile ;

5 Interventions de Trần manh Quy, député de Quang tri, et de Nguyễn dinh Thi, député de Hai phong. Le total est supérieur à 100 %, le même soldat pouvant relever simultanément de plusieurs catégories.

6 Rapport du président Hô sur la situation actuelle et la réforme agraire. Séance du 1^{er} décembre 1953, dossier AN n° 5. Nous suivons ce rapport ci-après.

- sur le plan politique : le pouvoir politico-économique reposant sur les masses paysannes, la démocratie populaire absolue sera donc véritablement réalisée, l'alliance ouvriers-paysans plus solide, le Front national uni comptera 90 % de la population en zone rurale, et ainsi [cette alliance] sera extrêmement large et forte ;
- sur le plan économique : libérés du joug des propriétaires terriens féodaux, les paysans augmenteront dans la joie la production et l'épargne, la consommation sera plus importante, le secteur des affaires industrielles et commerciales se consolidera, toute l'économie nationale se développera ;
- sur le plan socioculturel : la grande majorité de la population aura de quoi se vêtir et se nourrir, et puisque quand on a de quoi manger, on peut étudier, les paysans apprendront mieux, et de là se développeront de bonnes mœurs. L'expérience de toutes les zones ayant mobilisé les masses prouve que nos compatriotes sont studieux, les intellectuels seront plus nombreux pour servir le peuple. »

Dès lors, ne restait plus au président Hô qu'à fixer les deux grandes tâches de l'année 1954, soit « s'efforcer de battre les bandits (*giac*, c'est-à-dire les soldats du CEFEO) et réaliser la réforme, c'est-à-dire s'efforcer de battre les bandits sur tous les fronts, anéantir leurs forces, briser leurs complots ; mobiliser les masses pour réaliser la réforme dans les zones choisies par le Parti et le gouvernement. La réforme est la clé de la victoire de la Résistance ; battre l'ennemi et ses forces, c'est garantir la victoire de la réforme. » Ainsi la libération nationale englobait désormais la lutte contre l'arriération économique et sociale du monde rural. Et comme cette lutte s'articulait à un problème simple, la possession de la terre, il devenait donc urgent d'appliquer au « système d'accaparement féodal » le même traitement qu'à l'impérialisme.

Une mesure idéologique

Les premières années du régime avaient été marquées par une relative modération dans la mise en œuvre de ses principes idéologiques. En 1945, il avait interdit les confiscations sauvages des propriétés, se contentant de réduire les rentes foncières à 25 % de ce qu'elles représentaient avant la Révolution. Certes, en janvier 1948, il avait en revanche pris des mesures pour partager entre paysans pauvres les terres communales, jusque-là propriété indivise des communes, saisir les terres des grands propriétaires français ou vietnamiens considérés comme « traîtres au Vietnam » et confirmer les baisses des rentes [Post, 1989]. En promulguant le 14 juillet 1949 le décret 78/SL sur la réduction des fermages et des taux d'intérêts, il avait en outre manifesté son souci de pallier les goulots d'étranglement qu'il jugeait responsables de l'arriération des campagnes. Mais ces mesures n'étaient mises en œuvre que si elles ne lésaient pas la lutte « anticoloniale », c'est-à-dire que si elles ne nuisaient pas à l'unité du peuple.

Ces restrictions ne furent plus de mise à partir de 1952-1953. Pour un certain nombre de raisons que nous évoquerons plus loin, les dirigeants de la RDVN abandonnèrent dès 1950 le caractère holiste de leur conception du monde paysan, perçu comme un ensemble globalement opprimé par le système colonial [Scott, 1976], au profit d'une vision beaucoup plus dichotomique, car sensible aux fractures internes de la paysannerie vietnamienne [Popkin, 1979]. Deux ans plus tard, dans le cadre plus général d'un retour à « la ligne de masse », le Parti commença à

étudier un projet de réforme agraire [Moise, 1983]. Fin 1953, au nom de la Résistance, au nom de la lutte contre l'agression étrangère, le régime était donc prêt à mener une véritable lutte de classes, mais tournée contre des Vietnamiens. Ce n'était certes pas la première fois que le régime se dressait contre des compatriotes, puisque, sans parler de la Révolution d'août 1945, tous ceux qui s'étaient rangés derrière la France ou l'empereur Bao Dai, remis en selle dès 1949 par les Français, avaient déjà été exclus de la communauté nationale. Mais l'assimilation directe des propriétaires fonciers, en tant que tels, à l'ennemi français réalisait désormais cette exclusion sur des bases socioéconomiques et non plus seulement politiques. Et qui plus est sous la forme d'une loi.

En dépit de la complexité de la tâche, le régime n'hésitait pourtant pas. Pour le président Hô, la situation était claire : « La paysannerie, qui porte l'essentiel de la guerre, c'est 90 % de la population, mais 3/10 seulement de la propriété des terres. Les propriétaires terriens ne représentent que 5 % de la population mais ont 7/10 des terres. Ce déséquilibre explique tout : la pauvreté permanente des paysans, le caractère arriéré du pays, l'occupation étrangère, le manque de ressources du pays ⁷. » Puisque l'accaparement des terres par les propriétaires terriens plongeait les paysans dans la misère et entravait le développement de la Révolution, la seule solution était donc de les « frapper » en tant que classe. Et de lancer un vaste mouvement de masse pour organiser la paysannerie à cette fin. Néanmoins, cette action comportait un certain nombre de risques, potentiellement dangereux pour les objectifs à court ou à long terme du régime. Car en frappant cette classe, le régime ne risquait-il pas de se frapper lui-même ?

Certes, une bonne partie des partisans de Bao Dai se recrutaient dans les rangs des propriétaires terriens. Par ailleurs, bien des notables villageois participaient directement de l'encadrement de la population par le système adverse, auquel ils avaient partie liée du fait de leurs intérêts. Mais beaucoup de membres ou de sympathisants du Viêt-minh puis de son successeur, le Front national uni, une bonne part des cadres de la RDVN et même certains des dirigeants du régime étaient issus des grandes familles mandarinales ou de la bourgeoisie, à commencer par le secrétaire général du Parti, Truong Chinh, fils d'un grand propriétaire foncier. Alors même que l'effort supposait l'union de tous pour l'indépendance, le régime ne risquait-il pas de scier la branche sur laquelle il était assis ?

D'une part en effet, le régime ne pouvait se passer de ses cadres, agents d'exécution de ses décisions. Or rares étaient à l'époque les cadres d'origine véritablement prolétarienne, ouvrière ou paysanne [Post, 1989]. Ce qui valait aussi pour l'implantation du Parti dans les villages, puisqu'en avril 1953 par exemple, d'après une enquête réalisée dans vingt-deux villages, seuls 3,7 % des membres des cellules du Parti étaient des « paysans pauvres », 13,5 % étant des propriétaires, 15 % des « paysans riches », 3,5 % des « petits-bourgeois », et 61,4 % des « paysans moyens ». L'expérience et le savoir de ces cadres, fils de mandarins, tel Pham van Dong lui-même, intellectuels venus des villes, anciens fonctionnaires du régime « féodal » du Protectorat ou pire « impérialiste » de la colonisation, avaient justement permis à la RDVN de passer le difficile cap des premières années. D'autre part, si l'objectif

7 Rapport du président Hô. Comparons ce pourcentage avec celui de koulaks dû à Staline [Lewin, 1968 : 67].

était d'augmenter la production, non seulement agricole mais aussi industrielle, et de développer le commerce, pouvait-on se passer de ceux qui maîtrisaient les capitaux et le savoir-faire ? À l'heure où l'on reconnaissait précisément la nécessité de recourir à ce puissant stimulant qu'était la propriété foncière pour le paysan, ne risquait-on pas de décourager ceux dont on avait besoin pour assurer les nouveaux besoins d'une paysannerie désormais tant consommatrice que productrice ?

De fait, ni Hô ni Pham van Đông n'entendaient voir la réforme dévier du principal objectif qui lui était alors assigné : le renforcement de la Résistance. Certes, les paysans devaient trouver dans la réforme les sources d'un enthousiasme quelque peu émoussé par sept ans de combat. Certes, la poursuite de celui-ci impliquait qu'ils continuent à effectuer les lourdes tâches qu'il commandait. Mais il ne s'agissait pas de réduire le rôle des autres composantes de la Résistance. Déjà, quatre ans avant le déclenchement de la Révolution d'août, Hô avait su persuader les siens du nécessaire recours à l'union nationale pour pouvoir triompher du colonialisme, ce qui avait précisément fondé le succès du Viêt-minh. Aussi, pour résoudre cette contradiction entre la lutte de classe et l'unité des patriotes, le régime eut-il recours à une taxinomie particulièrement complexe, visant à séparer le bon grain de l'ivraie. Cette taxinomie découlait de la vision idéologique du régime. Et initiait la politique décidée fin 1953.

La réforme agraire favoriserait, épargnerait ou frapperait les différentes classes et couches sociales ayant un rapport à la terre ⁸. Ce rapport pouvait être un manque, un surplus, un mode d'exploitation, une source partielle ou annexe de revenus, un mode de propriété enfin. Bénéficieraient donc de la réforme trois catégories de paysans : les paysans prolétaires, pauvres et moyens, ainsi que les familles des combattants morts ou blessés pour la patrie, les cadres et personnels révolutionnaires et leurs familles, et les employés des compagnies d'État. Seraient « épargnés par bienveillance » (*chiêu cõ*) les paysans riches, les propriétaires ordinaires, les personnalités progressistes et démocrates, les familles des paysans servant dans l'armée « fantoche » (celle de l'ennemi) s'ils la quittaient, les propriétaires bourgeois nationalistes, les propriétaires artisans et leurs familles, les petits-bourgeois, les familles des ouvriers chômeurs restées à la campagne, ceux qui « travaillent » (*sic*) pour la religion et les intellectuels. Mais les propriétaires féodaux, réactionnaires, « tyranniques et cruels », ceux ayant été condamnés à plus de cinq ans de prison, les colonialistes, les autres propriétaires étrangers, les institutions religieuses, sauf une part laissée pour le culte, verraient leurs terres et autres biens confisqués ⁹. Furent encore considérés à part les paysans catholiques, et les membres des partis démocrate et socialiste, tous deux étroitement alliés au Parti des travailleurs, auxquels on appliquerait un traitement prenant en compte leur appartenance sociale, mais aussi leur adhésion à la Résistance et le respect de la liberté de croyance.

⁸ Le terme « classe » ne s'applique qu'à deux catégories : les propriétaires terriens et les ouvriers.

⁹ Ce classement est esquissé dans le rapport du président Hô et considérablement développé dans celui de Pham van Đông. *Chiêu cõ* signifie littéralement « considérer avec faveur ». Dans la rhétorique du régime, le terme s'emploie pour désigner des mesures favorables à certaines catégories qui n'y ont pas droit par elles-mêmes, ne faisant pas partie « du peuple travailleur », mais seulement grâce à la bienveillance du régime.

Cette taxinomie posait quelques problèmes. Comment ranger les différents éléments de la population en fonction de leur « appartenance de classe » ? Qu'était-ce qu'un paysan « prolétaire », « pauvre », « moyen » ou « riche » ? Rien n'était dit sur cette question pourtant essentielle. Présentant aux représentants de la nation un projet de réforme qui allait bouleverser complètement le visage du pays, les dirigeants n'eurent pas un mot pour expliquer clairement les modalités de cette mutation. Peut-être, comme on le verra plus loin, parce que la question avait déjà été tranchée.

Ils furent en revanche beaucoup plus prolixes au sujet des catégories épargnées par la réforme. Il n'était en effet pas simple de justifier que d'aucuns, décrits par le dicton cité par le président Hô comme « assis au frais et mangeant du riz dans un bol d'or », puissent bénéficier d'un traitement de faveur face à la misère de paysans prolétaires et pauvres « allant en haillons et astreints à manger des tubercules ». Les dirigeants vietnamiens recoururent alors à deux ordres d'arguments, ceux relevant de la « logique », et ceux relevant de la « compréhension ¹⁰ ».

D'ordre logique était tout ce qui allait dans le sens des objectifs économiques de la réforme. Soit la continuité et l'augmentation de la production, tant agricole qu'industrielle ou commerciale, et le renforcement de la Résistance. Ce pourquoi il ne fallait pas porter atteinte à l'outil de production ni aux hommes qui le maniaient. Ainsi les différentes catégories dont l'activité première n'était pas l'agriculture, mais dont les membres se trouvaient être par ailleurs propriétaires fonciers, seraient-elles protégées. L'exemple type en était les artisans, dont la production était utile aux campagnes, et dont l'affermage de leurs rizières leur permettait souvent un modeste revenu complémentaire, sans lequel ils ne pouvaient se consacrer à leur activité principale. Il en allait de même pour les commerçants et industriels, soit que leurs propriétés aient joué le même rôle d'appoint, soit qu'elles servissent directement leurs entreprises. On ne toucherait donc pas aux terres sur lesquelles étaient édifiés des usines, ateliers, dépôts et entrepôts. En revanche, les terres utilisées à des cultures industrielles, tels la canne à sucre, les théiers, etc., rentreraient dans le champ d'application de la réforme. D'une part, c'étaient des terres agricoles, de l'autre, le fait qu'elles changent de main n'était pas censé influencer sur leur production. Le troisième cas évoqué était celui des paysans riches, considérés par le régime comme le véritable moteur de la production agricole, du moins tant que la réforme n'aurait pas porté ses fruits. Par ailleurs, ne seraient pas partagées d'office les terres appartenant aux catégories qui donnaient à la Résistance son caractère national. Les membres des classes moyennes rurales ou urbaines qui avaient rejoint le combat du peuple étaient donc considérés *ipso facto* comme des alliés. Leur prendre leurs propriétés, d'ailleurs souvent modestes, aurait consisté à les ranger dans la classe des propriétaires, donc à les dresser contre le régime. Ce qui aurait gravement affaibli la Résistance. Le clergé garderait donc une partie de ses terres pour sa subsistance et le culte, les intellectuels et bourgeois des villes qui rentraient dans ce cadre aussi.

10 Le terme est utilisé par Hô. L'argumentaire que nous présentons ci-dessous est mis en œuvre dans son rapport, celui de Pham van Đông et dans le rapport lu par Dô duc Duc, député de Hà đông, président et rapporteur de la sous-commission créée pour examiner le projet de loi. Séance du 4 décembre 1953, dossier AN n° 6.

Mais la logique n'était pas seule à prévaloir. La Révolution, et donc la réforme qui en procédait, avait aussi comme objectif le bonheur du peuple. S'il allait de soi qu'il fallait d'abord améliorer les conditions d'existence du plus grand nombre, il ne convenait pas de se montrer aussi cruel que le système que l'on prétendait abolir. Ainsi, s'il s'agissait bien de reprendre ce bol d'or des propriétaires pour le donner aux paysans, on leur donnerait en échange... un bol de terre, l'objectif étant de leur laisser un peu de terre afin qu'ils puissent à la fois, comme le disait Dô duc Duc, « travailler pour vivre (*lâm an*) et travailler pour se rééduquer (*lao dông*), eux et leurs familles ». Ceci pour deux raisons. D'une part, « la classe paysanne [était] tolérante et non cruelle comme celle des propriétaires ». D'autre part, « la classe des propriétaires vraiment féodalistes, réactionnaires, tyranniques et cruels [était] aussi peu nombreuse que le sont les propriétaires progressistes, démocrates et patriotes ». Or, si la majorité des propriétaires se composait de « propriétaires ordinaires », ni spécialement oppresseurs ni spécialement éclairés, c'était bien « grâce aux vertus de notre peuple, grâce à l'influence vertueuse de nos ancêtres, de notre nation ¹¹ ». Ainsi, le régime ne prenait pas ses décisions uniquement en fonction des circonstances ou d'influences extérieures. Émanation du pouvoir du peuple, défenseur de la patrie, il tenait compte des spécificités spirituelles de la nation, telles que l'histoire les lui avait léguées. Si ses décisions étaient beaucoup plus complexes et nuancées qu'elles le paraissaient à première vue, c'est parce qu'il agissait « et pour la bienveillance et pour la justice », dans une saine tradition confucéenne, c'est parce qu'il avait conscience de ses devoirs, non seulement envers le peuple, mais aussi envers la patrie. Car l'évocation par le président Hô des deux concepts clés de la pensée de Confucius (*nhân* et *nghĩa*), des ancêtres et de la vertu, replaçait le débat dans un cadre beaucoup plus large, celui de la résistance bimillénaire à l'envahisseur chinois, résistance qui n'avait jamais triomphé qu'en s'appuyant sur la masse du peuple.

La réforme agraire ne procéderait donc pas sans qu'un certain nombre de garde-fous aient été préalablement posés.

L'adoption de la loi et ses modalités

Contrairement à ce qu'écrivit jadis Bernard Fall [1960], l'étude du projet de loi donna lieu à des débats tout à fait sérieux à l'Assemblée nationale. Le régime entendait bien encadrer l'adoption de cette loi essentielle par toutes les manifestations possibles de l'essence d'une démocratie populaire. Autrement, un simple recours au décret eût largement suffi, comme ce fut le cas pour des mesures en leur temps tout aussi essentielles que la réduction des fermages et des taux d'intérêts. Cette fois, il fallait en revanche que l'ensemble du peuple, par le truchement de ses représentants, examine et approuve la loi. Tout l'appareil de l'organe suprême de la RDVN se mit en branle, les premiers personnages du régime (qui en étaient d'ailleurs membres pour la plupart) étant également mobilisés, à l'exception notable de Truong Chinh. Mais la RDVN était en guerre, la menace de l'ennemi constante, et le temps compté. En outre, comme le précisait Tôn quang

11 Propos tenus par Hô lors de la séance de l'après-midi du 4 décembre 1953, procès-verbal n° 5, dossier AN n° 7.

Phiêt, vice-président du comité permanent, il ne fallait pas attendre de son assemblée qu'elle se comporte comme ces institutions faussement démocratiques des pays capitalistes. Aussi le déroulement de la session (la seule tenue durant la guerre) suivit-il un ordre strict et les débats se limitèrent-ils à certains aspects techniques. Il s'agissait de faire vite et bien, dans la discipline et l'unanimité, vertus essentielles de tout régime qui combat.

La vision de la direction : un processus contrôlé

Dans le même temps où le président et son premier adjoint martelaient les objectifs révolutionnaires de la réforme, ils s'employèrent à multiplier les mises en garde. Celles-ci allèrent dans deux sens. Tout d'abord, elles visèrent à maintenir un strict contrôle des opérations par le centre. Ensuite, elles cherchèrent à persuader du bien-fondé d'une politique juste et bienveillante.

Que tout régime, même ou surtout révolutionnaire, puisse être débordé par sa base, les dirigeants de la RDVN en semblaient bien persuadés. Autant, en 1952-1953, les attaques du régime avaient surtout visé le « droitisme » [Moise, 1983], autant, en cet hiver 1953, c'est du « gauchisme » que venaient les principales menaces, comme le soulignèrent expressément Hô et Pham van Đông. Qui s'employèrent donc à définir le *modus operandi* de la réforme en l'entourant d'autant de précautions que possible.

Premièrement, contrairement aux divers décrets sur la réduction des fermages, la réforme agraire prit la forme d'une loi. Il est de ce point de vue significatif qu'en dépit des innombrables difficultés de l'heure, le régime se soit astreint à convoquer l'Assemblée nationale, la troisième session n'étant motivée que par ce vote. Mais le régime n'exposait pas ses principaux dirigeants et les députés à la menace bien réelle des raids de l'aviation ennemie par simple désir de respecter les formes de la démocratie. En faisant adopter la réforme agraire par l'Assemblée, d'après la Constitution de 1946, « organe suprême du pouvoir », en lui donnant force de loi, il faisait d'une pierre deux coups. D'une part, il manifestait que c'était la nation tout entière, et non seulement quelques cadres du Parti, qui souhaitait cette importante transformation du monde rural. D'autre part, il limitait, ou pouvait penser limiter, les dérives que l'application de la réforme était susceptible d'engendrer en tant que lutte de classes épargnant certains ennemis. Chacun étant censé se conformer à la loi, elle pouvait toujours être brandie en cas d'abus par ceux qui en seraient les éventuelles victimes.

Deuxièmement, l'application de la réforme devait se faire dans l'esprit et avec le concours du Front national uni, soit le cadre chargé de mettre en place la politique de solidarité. Solidarité qui, au premier degré, s'entendait bien sûr par l'alliance paysans-ouvriers, emprunt doctrinal à la *smyska* des théoriciens soviétiques [Lewin, 1968, 1987 ; Malia, 1980]. Mais qui, au second degré, entendait bien rassembler tous ceux prêts à lutter pour la libération de la patrie, même s'ils n'étaient pas communistes. Point sur lequel Hô, qui préférait généralement laisser les détails à Pham van Đông, insista cette fois longuement.

Troisièmement, les cadres des comités de la réforme agraire, auxquels serait confiée la responsabilité de mobiliser les masses pour l'application de la réforme,

devaient suivre une série de règles. Soit respecter les mêmes conditions que le mouvement pour la réduction des fermages, donc ne pas lancer la réforme tant que la situation politique et militaire n'était pas stable, tant que les masses paysannes ne souhaitaient pas encore adopter les mesures (c'est-à-dire tant qu'elles n'y étaient pas préparées), et tant qu'un nombre suffisant de cadres n'était pas présent pour les guider. Toujours prendre en compte les directives du centre, « l'échec attendant infailliblement ceux qui se précipitent pour tout régenter à l'échelle locale ». Réaliser progressivement la réforme, « en étudiant soigneusement les conditions locales ». « Se tenir » enfin « résolument du côté des paysans pour les guider vers la lutte », tout en « suivant exactement la politique du Parti, et se soumettre à la loi ».

Quatrièmement, c'est le régime seul qui déciderait des zones où appliquer la réforme. En étaient donc exclues pour l'heure les zones peuplées par les ethnies minoritaires (terrain essentiel de la prochaine bataille, et dont les structures foncières différaient d'ailleurs grandement de celles des zones des Vietnamiens proprement dits), les zones occupées par l'ennemi et celles jugées encore « inaptes », c'est-à-dire celles où l'emprise du régime était trop récente pour qu'il ait eu le temps de procéder à l'éducation, la mobilisation et l'encadrement de la population dans les mouvements de masse, préalable indispensable au lancement de programmes du type de la réforme. En somme, « l'idéologie [devait] se déterminer par rapport à l'action ».

Le même pragmatisme était prescrit pour ne pas dresser contre le régime les classes qui ne se reconnaîtraient pas parmi les gagnants de la réforme. Puisqu'on en attendait d'abord le renforcement de la Résistance, on jugerait les propriétaires, même féodalistes, « avec discernement, en fonction de leur attitude politique », précisait Hô, « par rapport à la Résistance, au pouvoir du peuple, aux paysans », insistait pour sa part Pham van Đông.

Toutes ces mesures canalisèrent étroitement la réforme dans le sens précis que les dirigeants lui affectaient, et se justifiaient par l'ampleur de la tâche qui attendait les cadres, dont Pham van Đông ne celait pas la véritable nature :

« La réforme agraire est une révolution, une lutte de classes dans l'intérêt des paysans. Nous devons donc mobiliser et éduquer les masses de paysans prolétaires et pauvres, nous appuyer sur les forces des paysans prolétaires et pauvres qui se sont éveillées, être étroitement solidaires des paysans moyens, puis nous appuyer sur cette solidarité paysans prolétaires pauvres-moyens pour nous lier avec les paysans riches, afin de punir avec discernement la classe des propriétaires féodaux ; traiter, négocier avec les personnalités progressistes et démocrates afin qu'elles se tiennent dans le camp des paysans ; lutter pour dévoiler les fautes des propriétaires ordinaires et en même temps les encourager et les éduquer ; isoler, cingler vigoureusement et punir d'une manière méritée la clique des propriétaires traîtres, réactionnaires, tyranniques et cruels qui ont commis beaucoup de crimes cruels envers la Résistance et la patrie. »

Mais puisque lutte de classes il devait y avoir, toutes les précautions prises par le régime afin de ne pas faire de la réforme un outil politique dévastateur avaient-elles un sens ?

Telle qu'elle était présentée à l'Assemblée nationale, la décision d'adopter la réforme apparaissait simultanément comme une mesure de circonstance, étroitement liée à la situation de la Résistance en cette fin d'année 1953, mais aussi comme

une recomposition économique et sociale de la paysannerie vietnamienne. Or cette recomposition opérait de manière idéologique, à partir de critères et de principes qui n'étaient nulle part précisés, ni dans les rapports des dirigeants ni dans le texte de loi. L'analyse sociale et politique apparemment fine dont découlait le projet ne pouvait donc celer entièrement l'ambiguïté de celui-ci. Ce dont les députés furent conscients.

La vision de la base

Après que le président Hô et Pham van Đông eurent présenté leur conception de la réforme, quatorze députés intervinrent pour « approuver entièrement le projet de loi et espérer que l'Assemblée l'adoptera ». Que ce soit par volonté de consensus ou par conformisme, la teneur des interventions fut extrêmement répétitive, même si entre les lignes perçaient parfois quelques nuances ou craintes. Tous se retrouvaient sur l'urgente nécessité de stimuler la production agricole et de donner aux paysans ce à quoi ils avaient droit. Aussi bien n'était-ce pas tant les textes qui importaient que les orateurs. À bien y regarder en effet, leur groupe composait la carte de la nation telle que le régime se la représentait. Aux régions géographiques et agricoles proprement dites, de la riziculture intensive et des fortes densités du delta du Nord à l'Ouest cochinchinois, terre d'excellence de l'investissement colonial, où les grandes exploitations à fort rendement produisaient pour l'exportation [Brocheux, 1995], venait se superposer une répartition du peuple par catégories socioprofessionnelles : paysans, minoritaires, catholiques, ouvriers, femmes, anciens propriétaires repentis. Ainsi c'est bien le pays tout entier, du Nord au Sud en passant par le Centre, des régions côtières aux zones montagneuses de la Haute Région, des campagnes aux villes, et l'ensemble du peuple, classes, métiers et religions non pas confondus – au contraire soigneusement distingués – mais solidaires, qui approuvait la réforme.

Mais cette unanimité des représentants du peuple avait ses limites, ce que prouvèrent les virulents débats tenus au sein de la sous-commission créée pour étudier le projet de loi. Certains de ses membres penchaient en effet pour une réforme avançant à pas mesurés, d'autres étant au contraire partisans d'une action de choc. Aussi Dô duc Duc, rapportant ces débats à l'Assemblée, dut-il tracer une ligne médiane ¹².

Reprenant la tonalité des interventions, il commença une fois de plus par rappeler que « l'initiative du Parti et du gouvernement est en phase avec les aspirations et les autres couches du peuple... et que toutes les interventions et télégrammes reçus [par l'Assemblée] montrent bien que toutes les couches du peuple attendent et exigent la réforme agraire ». Suivant ensuite l'ordre des articles de la loi, il évoqua les remarques ou questions des députés, et répondit tour à tour à leurs remarques.

À ceux qui mettaient en avant le risque que l'application de la réforme ferait peser sur la solidarité, à l'heure où il s'agissait de regrouper toutes les énergies, le rapporteur rétorqua que telle était la raison pour laquelle tant de « points très

¹² Rapport de Dô duc Duc. La description *infra* s'appuie sur le procès-verbal n° 5, séance du 4 décembre, dossier AN n° 7.

spéciaux » figuraient dans la loi. Les spécificités et les besoins de certaines catégories étaient donc pris en compte. En outre, leur inquiétude n'était pas non plus de mise sur le fond. L'expérience acquise lors de la mobilisation des masses pour la réduction des fermages n'avait-elle pas montré que l'influence de cette mobilisation était généralement bonne sur la solidarité ? Elle augmentait en effet « la confiance de tous dans le Parti et le gouvernement » et elle avait « de bons effets par rapport à l'Armée ». Qui plus est, la ligne de la réforme, « très juste et très souple voie tactique », se fondait précisément sur cette notion de solidarité. Quant à ceux préoccupés par les mesures touchant les terres consacrées « à la religion », le rapporteur rappelait qu'elles ne remettaient en cause ni la liberté de croyance (qui venait d'être réaffirmée par le décret sur la politique envers la religion n° 315/TTg du 4 octobre 1953), ni la possibilité pour les paysans catholiques de recevoir des terres, même si « le système d'appropriation des terres par l'Église relève du système d'appropriation féodaliste ».

La plupart des arguments opposés à ceux qui exprimaient leur refus de voir trop de concessions faites aux différentes catégories épargnées par la réforme, voire aux paysans eux-mêmes, pouvaient d'ailleurs rassurer leurs contradicteurs. Ces arguments se résumaient en la mise en avant des avantages politiques (ne pas se couper des classes moyennes) et économiques (ne pas détruire l'outil de production) attendus de la réforme. Puisque l'objectif fondamental était de libérer les forces productives de la paysannerie, il ne convenait donc pas de frapper outre mesure commerçants et industriels. D'une part, on attendait de l'industrie et du commerce qu'ils servent de débouchés à la production agricole, d'autre part et surtout, on escomptait de l'agriculture qu'elle serve l'essor de l'industrie. Ainsi, si certains doutaient que l'on puisse partager la terre entre « tant de gens » et restaient perplexes quant à l'efficacité économique dudit partage, le régime était quant à lui fermement convaincu que la réforme aiderait à « avancer vers le socialisme, afin de développer l'agriculture pour qu'elle fournisse suffisamment de produits au peuple et de matières premières à l'industrie ». Nguyễn xuân Nhu, député de Binh dinh, auquel on doit ses propos et Dô duc Duc, qui les reprit en substance pour les opposer aux sceptiques, avaient-ils conscience de trancher ainsi dans une stricte conception stalinienne la controverse qui avait opposé trente ans plus tôt la gauche du Parti communiste soviétique aux boukhariniens ?

En outre, soucis politiques et soucis économiques se rejoignaient pour expliquer que l'on ne s'en prenne pas aux « classes moyennes » dont relevaient les entrepreneurs, mais aussi les paysans riches. Dès lors, on ne « couperait pas la queue féodale » de ces derniers, même s'ils employaient aussi des métayers, c'est-à-dire qu'on ne les traiterait pas comme des ennemis de classe. De même, on distinguerait soigneusement la réquisition de l'achat sur réquisition, distinction dont on escomptait un gain politique, à savoir l'ancrage durable dans le camp de la Résistance d'un certain nombre de propriétaires terriens. Aux députés qui discutèrent longuement de cette question du rachat, les uns le trouvant abusif, les autres trop lourd pour le budget de l'État, « trop de familles rentrant dans ce cas », Dô duc Duc imposa en effet trois arguments : d'abord, le renforcement politique de la Résistance ; ensuite, « la nécessité de suivre la ligne » (preuve que les

décisions du régime n'étaient pas susceptibles d'être remises en cause par l'Assemblée) ; enfin, les mesures financières prises pour payer les réquisitions – l'État émettrait des bons qui rapporteraient (il n'est pas précisé comment) 1,5 % par an. En outre, Dô duc Duc n'hésita pas à recourir au bon sens ou même à l'autorité pour convaincre les jusqu'au-boutistes. À ceux qui se demandaient s'il convenait d'autoriser les paysans bénéficiaires du partage des terres à pouvoir ensuite les vendre (n'allait-on pas par là permettre la réapparition de la grande propriété foncière ?), il répondit que, puisque l'on parlait de « droit à la propriété », il fallait que « droit à la propriété suffisant » il y ait. Et il ajouta : « Nous sommes sûrs que la totalité des députés sans exception comprend clairement ce point. Et qu'ainsi nous n'avons pas besoin de poser le problème évoqué ci-dessus. » Les trois mesures de saisie prévues par la loi, la confiscation, la réquisition et l'achat sur réquisition, les deux dernières étant censées manifester la bienveillance du régime, ne furent donc pas remises en cause.

Pour se concilier les deux tendances selon lesquelles se rangeaient les députés, le rapporteur explicita enfin le caractère dichotomique, voire manichéen, de la vision sociale contenue par la loi. Partagée entre les bons et les mauvais Vietnamiens, la société ne pourrait trouver son salut que dans une transformation du système de propriété foncière, qui affaiblirait ceux-ci et renforcerait ceux-là. Ceux qui l'acceptaient n'en avaient rien à craindre. Ceux qui la refusaient se rangeaient *ipso facto* en dehors de la communauté nationale. Les crimes des propriétaires traîtres, réactionnaires, etc., n'avaient-ils pas été commis contre la patrie et non seulement contre les paysans ? Dès lors, le critère déterminant de l'application de la loi ne pourrait être que « l'attitude politique de chacun », non seulement envers la Résistance, mais aussi envers « le pouvoir du peuple ».

Malgré la vigueur de ces propos, la discussion reprit lors de la séance consacrée au vote de la loi. Trois ultimes problèmes furent en effet posés par les députés. Celui du paiement des terres réquisitionnées à certaines catégories de propriétaires, traitement trop doux pour certains. Celui des rizières laissées aux institutions religieuses et particulièrement à l'Église, mesure qui paraissait nécessaire aux quelques députés qui intervinrent. Et celui de la réquisition des terres où l'on cultivait des plantes industrielles, dangereuse pour d'aucuns, obligatoire pour d'autres, hostiles au système des « plantations coloniales ». Le véritable problème posé par ces questions, auxquelles on ne répondit en fait qu'en renvoyant leurs auteurs au projet de loi, était celui de l'attitude à adopter envers les propriétaires.

Sur ce point, c'est Hô chi Minh qui trancha. Certes, il ne fallait pas oublier que « le corbeau, où que ce soit, est toujours noir ». Et puisque la réforme était aussi une lutte de classes, elle allait susciter des oppositions. La vision du président ne différait donc pas de celle de Dô duc Duc : « À part quelques personnalités progressistes et démocrates, et quelques propriétaires qui se sont rangés dans le camp de la Résistance, bien sûr que la classe des propriétaires en général ne va pas facilement abandonner ses intérêts millénaires, bien sûr qu'elle va fortement réagir. » Mais « le lotus pousse dans la boue, et ses fleurs sentent toujours bon. Les propriétaires qui sauront se réformer deviendront d'odorantes fleurs ». Bref, si la ligne juste se situait entre l'extrémisme de gauche, qui assimilait tous les propriétaires à des oppresseurs cruels et féodalistes, et celui de droite, qui oubliait qu'un

propriétaire reste un propriétaire, c'est plutôt dans le sens d'une modération de principe que le président fit pencher l'Assemblée. De principe, car le débat entre « gauchisme » et « droitisme » avait en fait été réglé bien avant que les députés se réunissent pour adopter, lors d'une session qualifiée d'« historique », la première loi adoptée par la RDVN depuis le déclenchement de la guerre.

L'application d'un modèle étranger

L'adoption de la loi par l'Assemblée ressemblait en fait à un habillage légal, donc *a priori* plus contraignant, de mesures préalablement fixées. Ce qui explique que nul n'ait senti le besoin de préciser la définition des « éléments de classe », ou d'inscrire quelque référence que ce soit à la surface moyenne de la propriété foncière, ou au capital que représentaient la rizière, le cheptel, les outils aratoires ou « les autres biens » qu'il s'agissait pourtant de partager. Car la réforme n'était que l'aboutissement d'un processus entamé dès 1950, lorsque la RDVN avait confirmé son ancrage dans le camp socialiste en étant reconnue en janvier par la toute jeune République populaire de Chine, et quelques jours plus tard par l'Union soviétique et les démocraties populaires d'Europe de l'Est. Grâce à l'aide que lui apportèrent ces nouveaux alliés, elle avait remporté un certain nombre de succès militaires. Mais les experts des « pays amis » ne se contentèrent pas d'enseigner aux Vietnamiens le maniement des canons de 75. Ils influencèrent également les idéologues du Parti dans le sens d'un raidissement politique, promouvant pour le Vietnam des recettes déjà employées en Union soviétique ou en République populaire de Chine, par exemple une réforme agraire du type de celle que cette dernière venait d'achever.

Aussi la loi pouvait-elle se référer implicitement à d'autres expériences, vietnamiennes ou étrangères. Car qu'étaient ces paysans prolétaires, pauvres, moyens et riches, sinon les *batraki*, *bedjnaki*, *seredjnaki* faibles ou forts, jadis identifiés par Lénine ? Et qu'étaient les propriétaires, sinon une catégorie intermédiaire entre les redoutables *koulaks*, que la collectivisation des terres en Union soviétique annihila au prix de millions de morts, et les grands propriétaires dont les paysans avaient saisi les terres en 1917-1918 [Lewin, 1968] ? Ainsi, à l'arrière-plan de la réforme se profilait la collectivisation lancée en 1929, et son corollaire, la dékoulakisation. Pour réaliser celle-là, les cadres soviétiques s'étaient eux aussi « appuyés sur le *bedjnak*, alliés au *seredjnak*, pour mieux lutter contre le *koulak* », après avoir bien sûr mobilisé le *batrak*, gagnant supposé de la collectivisation. En outre, au Vietnam comme en Union soviétique, se posaient les mêmes problèmes de mise en valeur des exploitations, en particulier de la possession des moyens de productions, facteur indépassable de prospérité ou de misère, et par là excellent critère de stratification socioéconomique. Ne restait donc plus au régime qu'à faire rentrer les paysans vietnamiens dans ce cadre fourni par le guide de la Révolution mondiale. En tenant bien sûr compte de ce que la réforme agraire était déjà vieille de vingt ans lorsque le régime stalinien procéda à la collectivisation, les statistiques soviétiques des années 1926 et 1929 [Lewin, 1966] se comparaient donc aux résultats de l'enquête menée en 1953 dans soixante-dix communes vietnamiennes [Nguyễn, 1996].

Catégories paysannes	en URSS	en RDVN
<i>Batraki</i> -prolétaires	4,4 %	20,6 %
<i>Bedjnaki</i> -pauvres	30-37,9 %	33,4 %
<i>Seredjnaki</i> faibles-moyens	48,3-57,6 %	32,9 %
<i>Seredjnaki</i> forts (ou aisés)-riches	6-9 %	2,2 %
<i>Koulaks</i> -propriétaires	4,8-6,9 %	5 %

Une fois ce modèle adopté, l'application de la réforme allait toute seule. Puisqu'une enquête menée en 1953 dans 3653 communes du Nord (soit la quasi-totalité des communes où les enquêteurs de la RDVN pouvaient alors avoir accès) avait montré que les propriétaires détenaient 23 % des terres [Nguyên, 1996], la réforme devait donc s'attacher à saisir puis partager ces terres (et peu importait que l'enquête, qui attribuait 1,1 % des terres aux paysans prolétaires, 10 % aux paysans pauvres, 29 % aux paysans moyens, 7,1 % aux paysans riches, ait largement démenti les 9/10 dont parlait le président Hô dans son rapport). Puisque le bétail et les outils aratoires étaient les moyens de les mettre en valeur, il fallait aussi s'en saisir. Enfin, puisque les propriétaires terriens étaient 5 %, il faudrait donc « frapper » 5 % de propriétaires par commune, quitte à épargner parmi eux les partisans de la Résistance, patriotes ou progressistes. Exception était donc faite pour les propriétaires absents pour cause de participation à la Résistance, considérés non comme propriétaires, mais selon les cas comme « soldats » ou « employés de la Révolution », et pour les enfants de propriétaires inscrits dans les écoles ou à l'université, considérés comme « étudiants ».

Au demeurant, cette différenciation avait également été appliquée lors de la réforme agraire achevée par la Chine deux ans plus tôt [Moïse, 1983]. Or, outre qu'il s'agissait cette fois d'une véritable réforme, la RDVN avait de bonnes raisons de se référer à cette autre expérience riche d'enseignements. D'une part, la République populaire de Chine était une alliée de poids, dont l'aide militaire serait cruciale dans l'étape qui attendait l'Armée populaire et dont les conseillers étaient donc fort écoutés. D'autre part, les partis communistes vietnamien et chinois, tous les deux au pouvoir, entretenaient depuis fort longtemps des liens étroits facilitant l'importation de méthodes préalablement rodées en Chine, et surtout partageaient des convictions communes quant à l'importance du facteur paysan. Enfin, en Chine aussi, une minorité détenait la majorité de la terre, une minorité naturellement alliée à l'ennemi, le Guomindang. Ce qui avait été bon pour la Chine, la mobilisation des masses pour la réduction des fermages et des taux d'intérêts avant la réforme proprement dite, une certaine modération dans les zones récemment conquises sur l'ennemi, et la lutte de classes partout ailleurs, ne pouvait donc qu'être bon pour la RDVN. La République populaire de Chine n'avait-elle pas été en mesure de lancer son premier plan quinquennal un an après avoir terminé la réforme, grande victoire soulignée à bon escient par le président Hô ?

De la double expérience soviéto-chinoise, le régime pouvait donc tirer non seulement le sens de la réforme, mais aussi celui du choix des méthodes à appliquer. Celles-ci avaient déjà été mises en pratique au Vietnam même.

Dès janvier 1953, lors de son quatrième plenum, le comité central du Parti avait décidé d'accentuer fortement la campagne pour la réduction des fermages et

des taux d'intérêts [Post, 1989]. Pour ce faire, une série de méthodes furent mises au point, qui seraient appliquées à la réforme agraire. L'essentiel était qu'on ne s'appuierait sur l'appareil d'État qu'en appoint. La mobilisation procéderait des paysans eux-mêmes, une fois « rendus conscients » par l'action des cadres du Parti envoyés dans les villages à cet effet, lesquels agiraient en étroite liaison avec les associations des Paysans, des Femmes, et de la Jeunesse, membres du Front. Les cadres devaient donc prendre le chemin des villages, y identifier les paysans prolétaires et pauvres les plus réceptifs, les gagner à eux par la méthode des « trois avec » (vivre, manger et travailler) et, à partir de « ces racines » bientôt transformées en « éléments activistes », « étendre la chaîne » à l'ensemble des paysans prolétaires, pauvres et moyens. Ceux-ci, à partir de la prise de conscience de leur véritable état, identifieraient « spontanément » leurs oppresseurs et leur imposeraient la réduction des fermages et des taux (ou la confiscation des terres s'ils étaient reconnus comme traîtres), au cours de séances de masse [Hoang, 1965 ; Moise, 1983 ; Post, 1989]. Le même schéma serait appliqué pour le partage des terres. En d'autres termes, on ne procéderait pas à la réforme en décrétant administrativement la confiscation des terres, mais en organisant la lutte des paysans.

Pour aider les cadres à accomplir leur mission, le décret n° 239-B/TTg du 5 mars 1953 fixa les critères selon lesquels reconnaître les différents éléments de classe. Le principal, emprunté aux expériences soviétique et chinoise, en était les moyens d'existence : possession ou non de terres, de bétail, d'outils, et si oui en quelle quantité, recours ou non à la main-d'œuvre pour exploiter les terres (c'est-à-dire le placement des terres en fermes ou métairies). Le paysan riche se différenciait du propriétaire, comme lui bien doté en terres, en moyens d'exploitation, et ayant recours à la main-d'œuvre, par la participation directe aux travaux agricoles. Les divers paysans riches se distinguaient les uns des autres par l'importance de la location des terres et de la main-d'œuvre, permanente ou non, égale ou supérieure à deux employés par an ou non (plus de cent vingt jours de travail par employé). C'est l'emploi de la main-d'œuvre qui séparait les paysans riches des paysans moyens. La possession suffisante de la terre servait de ligne de partage entre paysans moyens et pauvres, ceux-ci manquant et de terres et d'outils et de bétail, et devant donc se louer ailleurs une partie de l'année pour pouvoir vivre. Quant aux prolétaires, ils n'avaient rien, sinon bien trop peu de terres ¹³. Naturellement, l'attitude politique (c'est-à-dire le soutien à la Résistance et au régime) et le caractère oppressif et cruel entraient toujours en ligne de compte.

Fort de ces définitions, le gouvernement put lancer la mobilisation des masses pour la réduction des fermages et des taux par le décret 149/SL du 12 avril 1953. Celle-ci ne fut toutefois appliquée, à titre expérimental, d'avril à août 1953, qu'à vingt-six communes des trois provinces de Thai nguyên, Phu tho et Thanh hoa [Moise, 1983]. Ce fut la première « vague » de la mobilisation des masses pour la réduction des fermages, qui devait en compter huit au total, la réforme en connaissant pour sa part cinq, celle-ci ne devant intervenir que là où celle-là était terminée.

13 Comme en Union soviétique. Un certain nombre de cas particuliers étaient évoqués dans la loi et faisaient l'objet de mesures spécifiques. Parmi ceux qui ne l'étaient pas, mais qui étaient mentionnés par le décret, étaient bien ou mal notés (selon les cas) ceux qui avaient épousé un élément de classe différente de la leur, et les vagabonds.

*

Lorsque l'Assemblée nationale vota la loi le 4 décembre 1953, le régime savait donc où il voulait aller. D'inspiration léniniste, adossé à la puissance de la Chine populaire, à la veille d'un affrontement décisif, il n'avait qu'à adapter des préceptes idéologiques déjà éprouvés aux nécessités de l'heure.

Mais s'il savait où il voulait aller, il ne tenait apparemment pas compte des leçons qu'enseignaient les deux expériences auxquelles il se référait. Outre que les critères taxinomiques soviétiques n'étaient peut-être pas adaptés à la situation de la paysannerie vietnamienne, ne fût-ce que parce que l'on parlait là d'hectares et ici de quelques centaines de mètres carrés, en Union soviétique même ces critères n'avaient jamais fait l'objet d'un accord solide au sein de la communauté scientifique. Staline avait finalement tranché, pour des raisons politiques, dans le pire sens possible pour le paysan soviétique, en lui faisant payer, en tant que tel, le prix de la croissance industrielle [Lewin, 1966]. Par ailleurs, l'expérience chinoise avait parfois dérapé, la lutte de classes prenant parfois le dessus sur les impératifs économiques, à leur détriment bien entendu [Moise, 1983]. Dès lors, puisque et les principes et les pratiques s'étaient avérés potentiellement dangereux, une loi aussi difficile à appliquer qu'imprécise permettrait-elle de canaliser la mobilisation des masses dans le sens souhaité par le régime, une recomposition du corps social ? Les seules mises en garde du président Hô suffiraient-elles pour garantir à la nation l'efficacité à un prix non exorbitant ?

Pour l'heure cependant, le régime pouvait penser que « le résultat obtenu », c'est-à-dire le vote de la loi par l'Assemblée, n'était « que le premier pas » vers d'autres succès, plus tangibles. Face aux exigences de la lutte armée, il pouvait penser s'être doté de l'instrument idoine à la bonne réalisation de ses fins immédiates, remporter la victoire contre l'impérialisme agresseur. Mais que se passerait-il une fois celle-ci acquise ? Le subtil jeu de balance entre la lutte de classes et l'union des patriotes pourrait-il encore être pratiqué ? Aurait-il même encore un sens ?

BIBLIOGRAPHIE

- BERGÈRE M.-C. [1994], *Sun Yat-sen*, Paris, Fayard, 543 p.
- BOUDAREL G. [1991], *Cent Fleurs écluses dans la nuit du Vietnam*, Paris, Jacques Bertoin, 302 p.
- BROCHEUX P. [1981], « Communistes et paysans au Vietnam », in P. Brocheux (éd.), *Histoire de l'Asie du Sud-Est, révoltes, réformes, révolutions*, Lille, Presses universitaires de Lille, 276 p.
- BROCHEUX P. [1995], *The Mekong Delta*, Madison, University of Wisconsin, 269 p.
- BROCHEUX P., HÉMBERY D. [1995], *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 427 p.
- GARRÈRE D'ENCAUSSE H., SCHRAM S. [1965], *Le Marxisme et l'Asie*, Paris, Armand Colin, 494 p.
- DUIKER W. J. [1983], *Vietnam, Nation in Revolution*, Boulder, CO, Westview Profiles, 171 p.
- DUMONT R. [1995], *La Culture du riz dans le delta du Tonkin*, Patani, Prince of Songkla University et Centre national de la recherche scientifique, 592 p.
- DUNCANSON D. J. [1968], *Government and Revolution in Vietnam*, Londres, New York, Toronto, Oxford University Press, 442 p.
- ÉTUDES VIETNAMIENNES [1965], *Contribution à l'histoire de Diên Biên Phu*, Hanoi, Éditions en langues étrangères, 212 p.
- FALL B. [1960], *Le Viêt Minh, la République démocratique du Vietnam*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 372 p.

- FOURNIAU C. [1989], *Annam-Tonkin 1885-1896. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches asiatiques », 294 p.
- GOUROU P. [1936], *Les Paysans du Delta tonkinois*, Paris, Éditions d'art et d'histoire, 666 p.
- GOUROU P. [1940], *L'Utilisation du sol en Indochine française*, Paris, Centre d'études de politique étrangère, Paul Hartmann, 465 p.
- HARTINGH B. DE [1996], *Indépendance et Dépendance, puissance et impuissance vietnamienne ; le cas de la République démocratique du Vietnam*, thèse de doctorat, université Paris-I, 873 p. multigr.
- HENRY Y. [1932], *Économie agricole de l'Indochine*, Hanoi, Gouvernement général de l'Indochine, 692 p.
- HOANG V. C. [1965], *Du colonialisme au communisme, l'expérience du Nord-Vietnam*, Tours, Mame, « Dialogues », 346 p.
- HY V. L. [1992], *Revolution in the Village, Tradition and Transformation in North-Vietnam, 1925-1988*, Honolulu, University of Hawaii Press, 272 p.
- LÊ T. K. [1978], *Socialisme et Développement au Vietnam*, Paris, Presses universitaires de France, IEDES, 323 p.
- LEWIN M. [1966], *La Paysannerie et le Pouvoir soviétique, 1928-1930*, Paris et La Haye, Mouton et École pratique des hautes études, 480 p.
- LEWIN M. [1987], *La Formation du système soviétique*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 466 p.
- MALIA M. [1980], *Comprendre la Révolution russe*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 239 p.
- MOISE E. E. [1983], *Land Reform in China and North-Vietnam*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 305 p.
- MUS P. [1952], *Vietnam, Sociologie d'une guerre*, Paris, Le Seuil, 375 p.
- NAM C. [1960], *Tchi Pheo et autres nouvelles*, Hanoi, Éditions en langues étrangères, 243 p.
- NGÔ V. L. [1973], *Before the Revolution*, New York, Columbia University Press, 292 p.
- NGUYỄN T. C. [1996], « *Zân chu lang xa* » (« La démocratie au village »), in T. C. Nguyễn, *Gop phân nghiên cứu Văn hóa và Tộc nguoi (Contribution à l'étude de la culture et de l'homme)*, Hanoi, Éditions de la culture et Revue de la culture et des arts, 626 p.
- PHAM C. D. [1985], *Vietnamese Peasants under French Domination*, Berkeley, CA, University Press of America, 220 p.
- PHAN D. D., NGUYỄN Q. N. (eds) [1994], *Kinh nghiệm tổ chức quản lý nông thôn Vietnam trong lịch sử (Expériences de l'organisation et de la gestion de la campagne vietnamienne dans l'histoire)*, Hanoi, Éditions politiques nationales, 323 p.
- POPKIN S. L. [1979], *The Rational Peasant, the Political Economy of Rural Society in Vietnam*, Berkeley, University of California Press, 306 p.
- POST K. [1989], *Revolution, Socialism and Nationalism in Vietnam*, vol. I : *An Interrupted Revolution*, Aldershot, Dartmouth Publishing Company, 348 p.
- ROCOLLE P. [1968], *Pourquoi Diên Biên Phu ?*, Paris, Flammarion, 604 p.
- ROUSSET P. [1975], *Le Parti communiste vietnamien*, Paris, François Maspero, 355 p.
- SCALAPINO R. A. (éd.) [1965], *The Communist Revolution in Asia*, Berkeley, University of California & Prentice Hall, 405 p.
- SCOTT J. C. [1976], *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 246 p.
- SHIRAIISHI T., FURUTA M. [1992], *Indochina in the 1940's and 1950's*, Ithaca, Cornell University, Southeast Asia Program, Translation Series, 196 p.
- VAN T., FURUTA M. [1995], *Nan đói nam 1945 ở Vietnam (La Famine de 1945 au Vietnam)*, Hanoi, Viện su học Vietnam, 727 p.
- VICKERMAN A. [1986], *The Fate of the Peasantry, Premature « Transition to Socialism » in the Democratic Republic of Vietnam*, New Haven, Yale University Southeast Asia Studies, Yale Center for International and Area Studies, 373 p.
- VO N. G. [1970], *La Guerre de libération nationale au Vietnam*, Hanoi, Éditions en langues étrangères, 153 p.
- WERNER J. S. [1981], *Peasant Politics and Religious Sectarianism : Peasant and Priest in the Cao Dai in Vietnam*, Yale, Yale University Southeast Asia Studies, Monograph Series n° 23, 123 p.
- YVON F. [1994], *Une résistible collectivisation*, thèse de doctorat nouveau régime, université Paris-VII, 218 p., multigr.